

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

JUILLET 2017
NUMERO SPECIAL N° 61

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

2EME DIRECTION – DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	2
<i>Arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 abrogeant l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 portant convocation du conseil municipal de ST-MARTIN DE BONFOSSE pour désigner les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017</i>	2
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>Arrêté n° 17-189 CL du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Cherbourg du 28 août au 19 septembre 2017 inclus</i>	2
<i>Arrêté n° 17-195 du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 31 juillet au 18 août 2017 inclus</i>	2
<i>Arrêté n° 17-199 CL du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet, directeur de cabinet du 6 au 25 août 2017 inclus</i>	3

2EME DIRECTION – DIRECTION DES COLLECTIVITES, DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 abrogeant l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 portant convocation du conseil municipal de ST-MARTIN DE BONFOSSE pour désigner les délégués et les suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017

Considérant que l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 susvisé comporte une erreur matérielle relative au nombre de délégués titulaires à désigner par le conseil municipal.

Article 1 : Le conseil municipal de SAINT-MARTIN DE BONFOSSE est convoqué le vendredi 28 juillet 2017 à 20 heures 45 afin de désigner ses délégués titulaire et suppléants qui éliront les sénateurs ;

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 susvisé, le conseil municipal devra désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants ;

Article 3 : Le conseil municipal ne pourra valablement désigner ses délégués que si la majorité de ses membres en exercice est présente au commencement de la séance et à l'ouverture du scrutin ;

Si le quorum n'était pas atteint lors de la séance du vendredi 28 juillet 2017, le conseil municipal devra être convoqué le mardi 1er août 2017. Au cours de cette seconde séance, le conseil municipal pourra valablement délibérer sans condition de quorum ;

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017 susvisé est abrogé ;

Article 5 : Le présent arrêté devra être publié par voie d'affichage dans la commune de SAINT-MARTIN DE BONFOSSE et notifié par écrit à tous les membres en exercice du conseil municipal par les soins du maire ;

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté n° 17-189 CL du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Cherbourg du 28 août au 19 septembre 2017 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de M. Olivier MARMION en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet ;

VU le décret du 31 mars 2016 nommant M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

VU le décret du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Fabrice ROSAY, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-39 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-141 du 11 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Olivier MARMION, sous-préfet, directeur de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-154 du 29 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Cherbourg ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : M. Fabrice ROSAY, secrétaire général, est désigné pour assurer la suppléance de M. Michel MARQUER, sous-préfet de Cherbourg :

- du 28 août au 5 septembre 2017 inclus

- et du 14 au 19 septembre 2017 inclus.

Article 2 : Cette suppléance sera assurée par M. Olivier MARMION, directeur de cabinet, du 6 au 13 septembre 2017 inclus.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Cherbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

Arrêté n° 17-195 du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet de Coutances du 31 juillet au 18 août 2017 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2015 nommant M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHÉ, préfet de la Manche ;

VU le décret du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Fabrice ROSAY en qualité de secrétaire général ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-154 du 29 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-41 du 13 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du sous-préfet de Coutances ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : M. Fabrice ROSAY, secrétaire général, est désigné pour assurer la suppléance de M. Edmond AÏCHOUN, sous-préfet de Coutances, du 31 juillet au 18 août 2017 inclus.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHE



Arrêté n° 17-199 CL du 25 juillet 2017 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance du sous-préfet, directeur de cabinet du 6 au 25 août 2017 inclus

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 septembre 2015 nommant M. Olivier MARMION, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la Manche ;

VU le décret du 20 janvier 2017 portant nomination de M. Fabrice ROSAY en qualité de secrétaire général ;

VU le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Jean-Marc SABATHE, préfet de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-141 du 11 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Olivier MARMION, sous-préfet, directeur de cabinet ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-154 du 29 mai 2017 donnant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du directeur de cabinet ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Article 1 : M. Fabrice ROSAY, secrétaire général, est désignée pour assurer la suppléance de M. Olivier MARMION, directeur de Cabinet, du 6 au 25 août 2017 inclus.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : le préfet : Jean-Marc SABATHÉ

